

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

52^{EME} REUNION

29 MAI 2006

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(LII)
Original : Français

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE

I. INTRODUCTION

1. La situation en Côte d'Ivoire a été examinée par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) lors de sa 40^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 6 octobre 2005. Cette réunion a eu lieu dans un contexte marqué par les blocages enregistrés dans la mise en œuvre des Accords de Pretoria d'avril et de juin 2005, ainsi que par la tension grandissante née de la fin, alors proche, du mandat du Président Laurent Gbagbo et des conclusions tant juridiques que politiques divergentes qu'en tiraient les parties ivoiriennes.

2. A l'issue de cette réunion, le CPS, faisant sien le constat du Sommet extraordinaire de la CEDEAO sur la fin du mandat du Président Laurent Gbagbo le 30 octobre 2005, ainsi que de l'impossibilité, reconnue par toutes les parties ivoiriennes, d'organiser les élections présidentielles à la date prévue, a décidé que les arrangements convenus dans l'Accord de Linas-Marcoussis de janvier 2003 se poursuivront à partir du 31 octobre 2005 pour une période n'excédant pas douze (12) mois sur la base des modalités ci-après :

- (i) le Président Gbagbo demeure chef de l'Etat au cours de la période mentionnée plus haut ;
- (ii) un nouveau Premier Ministre acceptable pour toutes les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis sera nommé. Le Gouvernement qu'il dirigera sera composé de personnalités proposées par les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis ;
- (iii) le Gouvernement continuera à assumer les responsabilités et tâches qui lui ont été assignées par les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Les Ministres seront responsables devant le Premier Ministre, qui aura pleine autorité sur son Gouvernement ;
- (iv) le Premier Ministre ne sera pas éligible aux élections qui seront organisées, et ce conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis ;
- (v) en vue d'assister le Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme et aux fins de consolider et de renforcer les mécanismes de suivi existants, il est créé un Groupe de travail international (GTI) au niveau ministériel qui se réunira une fois par mois en Côte d'Ivoire, pour évaluer, contrôler et suivre le processus de paix, y compris la feuille de route convenue à Pretoria et tous autres accords subséquents, en indiquant le degré de coopération des parties et autres acteurs concernés, le respect des engagements pris et, le cas échéant, toute attitude de nature à entraver l'aboutissement du processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire, et faire les recommandations appropriées

au CPS et au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le GTI recevra des rapports réguliers du Groupe de médiation mis en place par le CPS ;

- (vi) le GTI sera présidé par le Ministre des Affaires étrangères du Nigeria, en sa qualité de représentant du Président de l'UA. Le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA en Côte d'Ivoire en assureront le secrétariat. Le secrétariat sera coordonné par les Nations Unies ;
- (vii) le GTI sera composé comme suit : Bénin, Ghana, Guinée, Niger, Nigeria, Afrique du Sud, France, Royaume Uni, Etats-Unis, Nations Unies, Union Africaine, CEDEAO, Union Européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Banque Mondiale et Fonds monétaire international ;
- (viii) la médiation quotidienne sera entreprise par les représentants suivants du GTI, à savoir le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Haut Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les élections en Côte d'Ivoire, l'Envoyé spécial de l'Afrique du Sud, le Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA en Côte d'Ivoire. Ce groupe de médiation sera présidé par l'Envoyé spécial de l'Afrique du Sud, en sa qualité de représentant du Médiateur de l'UA ;
- (ix) les parties ivoiriennes seront invitées le plus tôt possible à un Forum de dialogue national à Yamoussokro.

3. Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre de la décision du CPS et de l'évolution de la situation depuis octobre 2005.

II. APPROBATION DE LA DECISION DU CPS PAR LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

4. Lors de sa réunion du 6 octobre 2005, le CPS a décidé de soumettre sa décision au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour recueillir son soutien, et m'a demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet. C'est dans ce contexte que j'ai adressé, le 7 octobre 2005, une lettre au Secrétaire général des Nations Unies pour lui transmettre le communiqué du CPS et l'informer de ma décision de dépêcher à New York le Commissaire Paix et Sécurité, pour s'adresser au Conseil de Sécurité. Le Conseil de Sécurité s'est réuni le 14 octobre 2005, pour examiner la situation en Côte d'Ivoire. A cette occasion, le Conseil de Sécurité a entendu les exposés de MM. Oluyemi Adeniji, Ministre des Affaires étrangères du Nigéria, Saïd Djinnit, Commissaire Paix et Sécurité, Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et Antonio Monteiro, Haut Représentant pour les élections.

5. Dans la déclaration publiée à l'issue de cette réunion, le Conseil s'est félicité des efforts entrepris par l'UA, en particulier le Président Thabo Mbeki de la République d'Afrique du Sud et le Président Olusegun Obasanjo, alors Président de l'UA, la CEDEAO, les dirigeants de la région, le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies et le Haut Représentant pour les élections, en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, et leur a renouvelé son plein appui. Le Conseil a fait sienne la décision du CPS sur la situation en Côte d'Ivoire adoptée à l'occasion de sa 40^{ème} réunion, et a indiqué qu'il entendait prendre au plus vite les mesures nécessaires pour appuyer, comme il convient, sa mise en œuvre, en vue d'organiser des élections libres, régulières, ouvertes, transparentes et crédibles dès que possible et au plus tard le 30 octobre 2006. Le Conseil de Sécurité a pris note, en particulier, de la demande du CPS relative au renforcement des effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), sans préjudice de toute décision ou engagement qu'il pourrait éventuellement prendre à cet égard.

6. Le Conseil a réaffirmé qu'il avait entériné les Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, et a exigé de toutes les parties ivoiriennes signataires de ces Accords, ainsi que de toutes les parties ivoiriennes concernées, qu'elles honorent pleinement et sans délai les engagements qu'elles ont souscrits en vertu de ces Accords, conformément à la décision du CPS. Le Conseil s'est, en outre, félicité de la visite qu'une délégation de haut niveau conduite par les Présidents Olusegun Obasanjo et Thabo Mbeki devait effectuer en Côte d'Ivoire, lui a apporté son entier soutien, et a engagé toutes les parties ivoiriennes à coopérer pleinement et de bonne foi avec elle, notamment en vue de l'application sans délai de la décision du CPS et la nomination rapide d'un Premier Ministre acceptable pour toutes les parties, et de garantir, avec l'appui des Nations Unies, l'organisation d'élections libres, régulières, ouvertes, transparentes et crédibles.

7. Le 21 octobre 2005, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 1633 (2005). Dans cette résolution, le Conseil a réaffirmé qu'il souscrit à l'observation de la CEDEAO et du CPS concernant l'expiration du mandat du Président Laurent Gbagbo le 30 octobre 2005 et l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles à la date prévue, et à la décision du CPS, à savoir notamment que le Président Gbagbo demeurera chef de l'Etat à partir du 31 octobre 2005 pour une période n'excédant pas 12 mois, et a exigé de toutes les parties signataires des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, ainsi que de toutes les parties ivoiriennes concernées, qu'elles l'appliquent pleinement et sans retard.

8. Le Conseil s'est déclaré favorable à l'établissement du GTI au niveau ministériel et du Groupe de médiation, qui devraient tous deux être co-présidés par le Représentant spécial du Secrétaire général. Il a engagé le GTI à se réunir le plus tôt possible, et a confirmé que le secrétariat du GTI serait coordonné par l'ONU, conformément à la décision du CPS.

9. Le Conseil a instamment prié le Président de l'UA, le Président de la CEDEAO et le Médiateur de l'UA de consulter immédiatement toutes les parties ivoiriennes en vue de la nomination, au 31 octobre 2005, d'un nouveau Premier Ministre acceptable pour toutes les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, et de rester

en contact étroit avec le Secrétaire général tout au long de ce processus. Le Conseil a appuyé pleinement l'article iii) du paragraphe 10 de la décision du CPS, dans lequel il est souligné que les Ministres rendront compte au Premier Ministre, qui exercera pleinement son autorité sur son cabinet. Le Conseil a souligné que le Premier Ministre doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis, ainsi que de toutes les ressources financières, matérielles et humaines voulues, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la défense et des affaires électorales, en vue d'assurer le bon fonctionnement du Gouvernement, de garantir la sécurité et le redéploiement de l'administration et des services publics sur l'ensemble du territoire ivoirien, de conduire le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et les opérations de désarmement et de démantèlement des milices, et d'assurer l'équité de l'opération d'identification et d'inscription des électeurs, ce qui permettrait d'organiser des élections libres, ouvertes, régulières et transparentes, avec l'appui de l'ONU.

10. Notant que le mandat de l'Assemblée nationale prendrait fin le 16 décembre 2005, le Conseil a invité le GTI à consulter toutes les parties ivoiriennes, si nécessaire en liaison avec le Forum de dialogue national mentionné au paragraphe 11 de la décision du CPS, en vue de faire en sorte que les institutions ivoiriennes fonctionnent normalement jusqu'à la tenue des élections en Côte d'Ivoire, et de tenir le Conseil de Sécurité et le CPS informés à cet égard.

11. Le Conseil a considéré, ainsi que l'a noté le CPS au paragraphe 9 de sa décision, que des mesures additionnelles sont requises afin d'accélérer la mise en œuvre de certaines dispositions des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, en particulier l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration, le démantèlement et le désarmement des milices, et l'établissement des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes, y compris en ce qui concerne l'opération d'identification et d'inscription des électeurs. Le Conseil a demandé en conséquence que le GTI élabore dès que possible une feuille de route en consultation avec toutes les parties ivoiriennes, en vue de tenir des élections libres, régulières, ouvertes et transparentes dès que possible et au plus tard le 31 octobre 2006, qui traiterait en particulier des questions relatives à la nomination d'un nouveau Premier Ministre et à la mise en œuvre de toutes les questions en suspens.

12. En outre, le Conseil a :

- exigé des Forces Nouvelles qu'elles appliquent sans délai le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, afin de faciliter le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, la réunification du pays et l'organisation d'élections dès que possible ;
- affirmé que l'opération d'identification doit commencer sans retard ;
- exigé de toutes les parties ivoiriennes qu'elles mettent un terme à toutes les incitations à la violence et à la haine, à la radio, à la télévision et dans tous les autres médias ;

- exigé également que les milices soient désarmées et démantelées immédiatement sur l'ensemble du territoire national ;
- rappelé les paragraphes 5 et 7 de la décision du CPS, et a exigé de toutes les parties ivoiriennes qu'elles s'abstiennent de tout recours à la force et à la violence, y compris contre les civils et les étrangers, et de toutes formes de manifestations de rue de nature à créer des troubles ;
- demandé instamment aux pays voisins de la Côte d'Ivoire d'empêcher tout mouvement transfrontalier de combattants ou d'armes vers la Côte d'Ivoire ;
- exprimé sa grave préoccupation face à toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Côte d'Ivoire, et a demandé instamment aux autorités ivoiriennes d'enquêter sans retard sur ces violations afin de mettre un terme à l'impunité.

III. DEVELOPPEMENTS DE LA SITUATION

13. La période qui a suivi la réunion du CPS a été dominée par les consultations menées par l'UA pour la nomination d'un Premier Ministre et plus tard par les efforts de ce dernier pour créer un environnement favorable au dialogue et à la mise en œuvre de la feuille de route de sortie de crise. Il convient de rappeler ici que, dans la décision adoptée lors de sa 40^{ème} réunion, le CPS avait décidé de dépêcher en Côte d'Ivoire une délégation de haut niveau comprenant le Président Olusegun Obasanjo, alors Président de l'UA, et le Président Thabo Mbeki, Médiateur de l'UA, en vue de rencontrer le Président Laurent Gbagbo et les autres parties ivoiriennes au sujet de la mise en œuvre de cette décision.

14. Dans ce cadre, le Président Obasanjo s'est rendu en Côte d'Ivoire le 4 novembre 2005, pour entreprendre des consultations avec les parties ivoiriennes en vue de la nomination d'un Premier Ministre. Il a invité les parties ivoiriennes à soumettre une liste restreinte de candidats potentiels au poste de Premier Ministre. Le 22 novembre 2005, le Président Obasanjo est retourné à Abidjan, en compagnie du Président Mbeki et du Président Mamadou Tandja, Président en exercice de la CEDEAO, avec des propositions de noms pour le poste de Premier Ministre. Ces propositions n'ayant pas été acceptées par les parties ivoiriennes, les Présidents Obasanjo et Mbeki, qui se sont encore rendus à Abidjan le 4 décembre 2005, ont, à cette occasion, annoncé la nomination de Charles Konan Banny, ancien Gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, au poste de Premier Ministre. Dans l'intervalle, le Président Gbagbo, à l'expiration de son mandat le 30 octobre, avait, dans une adresse à la nation, indiqué qu'il restait au pouvoir en raison de l'occupation continue d'une partie du territoire national par les Forces Nouvelles, invoquant à cet égard une décision du Conseil constitutionnel datée du 29 octobre. Cette annonce avait été rejetée par les Forces Nouvelles et les partis d'opposition, qui ont alors suspendu leur participation au Conseil des Ministres.

15. Après sa nomination, le Premier Ministre s'est rendu au Niger, au Nigeria, en Afrique du Sud et au Congo, pour des discussions avec les dirigeants de ces pays. De même, il a initié des consultations approfondies avec les parties ivoiriennes, au terme desquelles il a formé son Gouvernement le 28 décembre 2005. Dans l'ensemble, celui-ci a été favorablement accueilli. Il comprend 31 ministres, dont 7 issus du FPI, 6 des Forces Nouvelles, 5 du PDCI-RDA, 5 du RDR, 4 de la société civile et 1 ministre pour chacun des quatre partis suivants : MFA, UDPCI, UDCY et PIT.

16. Dès sa prise de fonction, le Premier Ministre a affirmé sa volonté et sa disponibilité de travailler en étroite collaboration avec le chef de l'Etat. Il a souligné la nécessité d'avoir une trêve sociale pour créer un environnement favorable à l'organisation des élections et s'est fixé comme priorités le retour de la confiance, le dialogue et la recherche de compromis. C'est dans cet esprit qu'un séminaire du Gouvernement sur la feuille de route de sortie de crise, soumise au Premier Ministre par le GTI, le 14 janvier, a été organisé à Yamoussoukro du 9 au 11 février 2006. Ce séminaire a permis une appropriation de la feuille de route par le Gouvernement et un débat sur les questions importantes du DDR, du redéploiement de l'administration, de l'identification et des élections. La feuille de route est articulée autour des composantes suivantes : gouvernance et processus politique ; désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants ; désarmement et démantèlement des milices ; redéploiement de l'administration ; identification et citoyenneté ; processus électoral ; rétablissement de la sécurité avec l'appui des Forces impartiales ; respect des droits de l'homme ; sanctions et entraves à la liberté de mouvement ; suivi des médias et action humanitaire.

17. Sur la base des recommandations du séminaire de Yamoussoukro, le Gouvernement a entrepris quelques actions. Il convient notamment de noter la mise en place d'un groupe de travail pour l'identification, l'organisation des examens dans la zone nord du pays, à partir du 27 février 2006, avec l'appui logistique de l'ONUCI ; le débat en Conseil du Gouvernement sur les problèmes fonciers, la création d'un comité de réhabilitation des casernes ; l'adoption d'un plan de réhabilitation de la Radio Télévision ivoirienne (RTI), en vue de la couverture de l'ensemble du pays, avec une dotation budgétaire de 5,5 milliards de FCFA, ainsi que des mesures complémentaires, dont celles relatives à la sécurité, pour que la RTI accompagne le processus de sortie de crise.

18. Mû par cet esprit de dialogue, le Premier Ministre a initié la rencontre, à Yamoussoukro, le 28 février 2005, des principaux leaders politiques de Côte d'Ivoire, à savoir le Président Laurent Gbagbo, Henri Konan Bédié du PDCI-RDA, Alassane Dramane Ouattara du RDR et Guillaume Soro des Forces Nouvelles. Au nombre des résultats encourageants qui en ont résulté, il convient notamment de souligner l'engagement en vue de l'application intégrale des accords, y compris la tenue des élections dans les délais prévus ; l'invitation au chef de l'Etat et au Premier Ministre à se concerter pour éviter des conflits éventuels d'interprétation de la Constitution et de la résolution 1633 ; la décision d'une reprise immédiate du dialogue entre les Etat-majors des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI) et des Forces armées des Forces Nouvelles (FAFN), en rapport avec le démantèlement des milices et le DDR ; l'aval pour la conduite simultanée des opérations d'identification et de

recensement électoral ; le soutien aux mesures prises par le Gouvernement pour l'accès équitable de tous à la RTI ; le constat de la nécessité de se retrouver fréquemment pour échanger sur le processus de paix et assurer un climat politique apaisé ; l'acceptation de l'arbitrage du Haut Représentant pour les élections concernant le Bureau de la Commission électorale indépendante (CEI) et la décision de créer un quatrième poste de vice-président au niveau dudit Bureau.

19. La rencontre de Yamoussoukro a permis d'apaiser le climat politique et de faciliter le retour, à Abidjan, le 14 mars 2006, du Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, pour reprendre sa place au sein du Gouvernement, après une absence de 16 mois.

20. Par la suite, le Premier Ministre a effectué une visite de travail en France, où il a rencontré les plus hautes autorités de l'Etat, et aux Etats Unis d'Amérique, où il s'est entretenu respectivement, le 24 avril, avec Paul Wolfowitz, Président de la Banque mondiale, et le 25 avril 2006, avec Rodrigo de Renato, Directeur général du Fonds monétaire international (FMI). Ces entretiens ont porté sur le concours financier de ces institutions au processus de paix et la reprise des aides suspendues depuis l'éclatement de la crise. Le 27 avril, dans son adresse au Conseil de Sécurité, le Premier Ministre a saisi cette occasion pour demander le renforcement des capacités de l'ONUCI. Il s'est enfin rendu en Belgique, où il a rencontré des responsables de l'Union européenne (UE), dont Javier Solana, Haut Représentant pour la Politique extérieure et de sécurité commune, et Louis Michel, Commissaire au Développement, qui, au nom de l'UE, lui a fait une promesse de 40 millions d'euros qui seront débloqués incessamment pour faire face aux problèmes sanitaires et hydrauliques d'urgence.

21. En dépit des avancées enregistrées, la période sous examen n'a pas été exempte de difficultés. En ce qui concerne la CEI, il convient de rappeler que son fonctionnement a été bloqué pendant plusieurs mois, après sa reconstitution à la mi-octobre 2005, certains de ses membres ayant décidé d'en boycotter les travaux pour protester contre la procédure suivie en vue de l'élection de son Bureau. A la suite d'un recours introduit par le FPI, la Chambre administrative de la Cour suprême a invalidé l'élection du Bureau de la Commission. Usant de ses pouvoirs d'arbitrage, le Haut Représentant pour les élections a estimé que l'élection du Bureau de la Commission était conforme à l'Accord de Pretoria ; dans une déclaration faite par son Président, le 23 février 2006, le Conseil de Sécurité a approuvé cet arbitrage. Il a fallu attendre les conclusions de la rencontre de Yamoussoukro pour débloquent cette situation, les parties ivoiriennes s'étant entendues à cette occasion sur l'attribution des postes au sein du Bureau de la CEI de manière à assurer une représentation équitable des forces politiques.

22. Dans le même registre, il sied de noter que la controverse autour de la fin du mandat de l'Assemblée Nationale est toujours d'actualité. Au cours de sa réunion du 15 janvier 2006, le GTI avait tiré la conclusion que le mandat de l'Assemblée Nationale, qui avait expiré le 16 décembre 2006, n'avait pas à être prolongé. Cette conclusion a été suivie d'une réaction violente des organisations de jeunes proches du Président Gbagbo, qui ont provoqué des troubles à Abidjan et à l'intérieur du pays, particulièrement à l'Ouest, du 16 au 20 janvier 2005. Pour mettre fin à ces violences, le

Président Obasanjo s'est rendu à Abidjan, le 18 janvier 2006, où il a tenu une réunion avec le Président Gbagbo, le Premier Ministre Konan Banny et d'autres responsables politiques. Le communiqué qui a sanctionné la rencontre dispose, entre autres, que « le GTI n'a pas le pouvoir de dissoudre l'Assemblée Nationale et qu'il ne l'a pas dissoute ; il invite le Président de la République et le Premier Ministre à continuer les discussions en vue de parvenir à une solution politique ». La publication de ce communiqué a calmé les « Jeunes patriotes », qui ont aussitôt mis fin à l'occupation des rues.

23. Lors de sa 8^{ème} session ordinaire tenue à Khartoum, au Soudan, du 16 au 21 janvier 2006, le Conseil exécutif a examiné la situation en Côte d'Ivoire. A cette occasion, le Conseil exécutif a notamment:

- exprimé sa profonde préoccupation face aux graves événements qui ont eu lieu en janvier 2006 en Côte d'Ivoire, et a regretté en particulier les morts de civils et les dégâts matériels intervenus au cours de ces événements ;
- noté avec préoccupation que la récurrence de tels événements ne peut que compromettre les efforts soutenus qui sont déployés par l'UA, la CEDEAO, les Nations Unies et la communauté internationale, pour soutenir le processus de paix ;
- condamné, avec la plus grande vigueur, les actes de violence perpétrés contre l'ONUCI et ses biens, ainsi que tous les autres actes d'intimidation ;
- demandé à toutes les parties concernées de s'abstenir immédiatement de tout acte de violence, de déclarations et d'actes de provocation susceptibles d'aggraver la situation, de s'engager sérieusement en faveur du processus de paix, et de créer les conditions propices à la réalisation d'une paix et d'une réconciliation durables ;
- réitéré son appui total aux efforts entrepris par le GTI, au Groupe de médiation, ainsi qu'aux Nations Unies ; et
- exhorté toutes les parties à apporter leur coopération pleine et entière à l'ONUCI, au GTI et au Groupe de médiation en vue de faciliter la mise en œuvre intégrale et efficace de tous les Accords conclus et de la résolution 1633 (2005) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

24. Le 27 janvier 2006, le porte-parole de la Présidence de la République a lu un communiqué dans lequel le Président Gbagbo a informé la Nation que l'Assemblée Nationale reste en fonction et qu'elle garde tous ses pouvoirs. Le groupe parlementaire de la mouvance pour la démocratie et la paix regroupant le PDCI-RDA, l'UDPCI, le MFA et Solidarité a décidé de boycotter les réunions de l'Assemblée Nationale. Malgré la déclaration du Secrétaire général des Nations Unies soulignant la nécessité d'éviter toute action unilatérale, et rappelée par la quatrième réunion du GTI, l'Assemblée

nationale s'est réunie à partir du 9 février 2006, avec un quorum de 102 députés sur 202, en l'absence de la majorité des députés de l'opposition.

25. Au cours de cette session, les députés ont décidé de proroger les mandats des Maires et des Conseils généraux. Dans cette lancée, le Président de l'Assemblée Nationale a procédé à l'ouverture d'une nouvelle session ordinaire le 26 avril 2006. Sur 202 députés, 100 seulement étaient présents, 10 s'étaient excusés et 92 étaient absents. Le groupe parlementaire de la mouvance pour la démocratie et la paix a renouvelé son mot d'ordre de boycott ; ce à quoi le Président de l'Assemblée Nationale a réagi, en faisant modifier le règlement intérieur de cette institution pour renforcer les sanctions contre les absents. Comme on peut le constater, la question du mandat de l'Assemblée Nationale demeure une source de conflit au sein de la classe politique ivoirienne.

26. Par ailleurs, les questions du désarmement et de l'identification ont été au centre d'une polémique entre les partis et organisations de la mouvance présidentielle, d'une part, et l'opposition, de l'autre. Le camp présidentiel soutenait que le désarmement devait précéder l'identification pour éviter la fraude de l'identité, notamment dans les zones encore sous contrôle des Forces Nouvelles. L'opposition, par contre, estimait que le problème de l'identité étant au cœur de la crise ivoirienne, l'identification devait aller de pair avec le désarmement, parce qu'elle en est la contrepartie naturelle. Lors de sa visite en Côte d'Ivoire, du 6 au 8 avril 2006, le Président Denis Sassou-Nguesso, Président de l'UA, a mené de larges consultations avec les parties ivoiriennes. Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue à l'issue de sa rencontre avec les cinq principaux dirigeants ivoiriens ayant participé au sommet de Yamoussoukro du 28 février 2006, il a déclaré : « *Nous avons retenu qu'il était important que, sous l'autorité du Gouvernement et du Premier Ministre, les deux processus de désarmement et d'identification soient engagés concomitamment, simultanément et sans tarder* ». Les partis et organisations de la mouvance présidentielle continuent cependant d'exiger le désarmement avant l'identification.

27. Abordant la même question relative à l'ordonnancement des opérations de désarmement et d'identification, le porte-parole du Président de la République a rendu public un communiqué de presse, le 25 avril 2006, qui résume la position du chef de l'Etat : « *Pour le Président de la République, le désarmement puis le redéploiement de l'administration doivent donc précéder les audiences foraines. Ce n'est pas un préalable. C'est une simple question de bon sens et de logique. Et le Président maintient toujours personnellement cette position. Mais, le désarmement, le redéploiement de l'administration et l'organisation et la tenue des élections relèvent du Premier Ministre et du Gouvernement. C'est pourquoi, le Président de la République, garant du fonctionnement régulier des institutions, accepte la concomitance de ces opérations de sortie de crise parce que les personnes ou les organes chargés de leur mise en œuvre l'ont acceptée* ».

28. Pour ce qui est de la presse ivoirienne, en particulier la presse écrite, elle est affiliée, dans sa grande majorité, aux organisations politiques. De ce fait, elle est très active pour relayer, en les gonflant, les messages d'hostilité des hommes politiques à l'encontre des personnalités ou des organisations de tendance politique différente. Elle

s'attaque également à certains pays et organisations internationales, et n'hésite pas à transformer les faits pour leur donner une tournure qui correspond davantage à la propagande qu'à la réalité. Par son attitude, elle fait peser un risque réel de dérapage dans les moments difficiles.

IV. MISE EN ŒUVRE D'ASPECTS SPECIFIQUES DU PROCESSUS DE PAIX

29. A cinq mois des élections présidentielles, des aspects clés du processus de paix n'ont pas connu d'avancées majeures. Il en va ainsi du programme DDR et du désarmement et démantèlement des milices, de l'opération d'identification, de la confection des listes électorales et du redéploiement de l'Administration.

a) Opérations de DDR et de démantèlement des milices

30. Le CPS se souviendra que les Etat-majors des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des FAFN avaient adopté, le 9 juillet 2005, un chronogramme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. A la suite de cet arrangement, des sites de cantonnement avaient été aménagés, 8 pour les FANCI et 9 pour les FAFN. Cependant, à l'approche de la fin du mandat du Président de la République, le 30 octobre 2005, une crise politique est survenue, qui a eu notamment pour conséquence la rupture du dialogue entre les ex-belligérants. D'autre part, les sites de cantonnement qui avaient été aménagés se sont dégradés .

31. Le 24 mars 2006, le Général Gaston Ouassénan Koné a été nommé Coordonnateur du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR). A ce titre, il a entrepris récemment une tournée dans l'Ouest du pays, au cours de laquelle il a pris contact avec les différentes milices de l'Ouest, à savoir le Front de libération du Grand Ouest (FLGO), l'Association démocratique du Grand Ouest (ADGO), le Mouvement ivoirien pour la libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (MILOCI) et l'Association patriotique tribu WE (APWE), afin de les sensibiliser sur leur démantèlement. Toutes les milices semblent disposées à adhérer au principe, à condition qu'elles soient prises en compte dans le programme de réinsertion.

32. Le 1^{er} avril 2006, les chefs d'Etat-major des FDSCI et des FAFN se sont réunis à Yamoussoukro, en présence du Premier Ministre, pour marquer la reprise officielle du dialogue interrompu de longs mois durant. A cette occasion, le Premier Ministre a demandé aux deux parties de procéder à l'actualisation du chronogramme de juillet 2005. Elles se sont de nouveau retrouvées à Bouaké, le 4 avril 2006, en présence du Ministre de la Défense, pour entamer réellement les travaux. Toutefois, ces rencontres ont été interrompues, une fois de plus, à la suite d'un incident survenu, le 12 avril 2006, à Tiébissou, où la délégation des FAFN qui se rendait à Yamoussoukro, en vue de prendre part au dialogue, a rebroussé chemin après que des éléments des FDSCI qui se trouvaient sur un barrage routier ont voulu fouiller ses véhicules.

33. Finalement, sur l'initiative du Premier Ministre, la rencontre des Etat-majors des FDSCI et des FAFN a eu lieu à Abidjan, le 17 mai, sous la présidence de son Directeur de Cabinet. A cette occasion, les deux parties ont convenu que, dans le respect de la concomitance, les audiences foraines démarreraient effectivement le 18 mai sur les

sites prévus à cet effet, ainsi que le pré-regroupement des forces, et que le dialogue militaire reprendrait à Yamoussoukro le 31 mai. Toutefois, les Forces Nouvelles ont exigé que le désarmement et le démantèlement des milices soient effectifs avant le regroupement des combattants.

b) Identification et confection des listes électorales

34. La question de l'identification constitue un sujet de préoccupation majeure et une composante essentielle de tous les Accords de paix, pour la simple raison qu'un grand nombre d'Ivoiriens ne disposent pas de cartes d'identité. Avec le débat sur « l'ivoirité », cette question a pris une tournure politique. Certains craignent qu'on refuse la nationalité à de véritables Ivoiriens, tandis que d'autres redoutent une fraude massive de la nationalité par des étrangers, avec la complicité de partis politiques, pour des raisons électoralistes. Le Gouvernement a pris l'option de mener simultanément l'identification et le recensement électoral. Cette décision a également fait l'objet d'un consensus au cours de la réunion des cinq principaux dirigeants ivoiriens à Yamoussoukro, le 28 février 2006.

35. On estime qu'environ 3,5 millions de personnes, ivoiriennes et étrangères, ne disposent pas d'actes de naissance. Il est prévu de remédier à cette situation par des jugements supplétifs délivrés au cours des audiences foraines, celles-ci précédant les opérations d'identification. Le couplage de l'identification et de l'établissement des listes électorales requiert la coordination, par les services de la Primature, des différentes structures impliquées dans ces opérations.

c) Redéploiement de l'Administration

36. Le démarrage du redéploiement de l'Administration constitue une urgence compte tenu du rôle primordial qu'elle est appelée à jouer dans le déroulement du processus électoral. Pour être crédible, le processus d'identification doit se dérouler en présence d'une administration qui représente l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones sous contrôle des Forces Nouvelles. A ce jour, en dehors de quelques initiatives portant sur l'organisation des examens dans les zones Nord, la réouverture de l'Université de Bouaké et l'envoi de personnels enseignants et de la santé, aucune autre opération d'envergure n'a été menée. Le Premier Ministre en fait donc une priorité. A cet égard, le Comité national de pilotage du redéploiement de l'administration a commencé ses opérations le 16 février 2006, avec l'aide de l'ONUCI, et ce après une restructuration visant à en renforcer l'efficacité. De même, il convient de créer les conditions de sécurité nécessaires.

d) Organisation d'un Forum de dialogue national

37. Les consultations que le Groupe de médiation a menées, durant les mois de décembre 2005 et janvier 2006, auprès des organisations politiques et de la société civile, ont montré que la majorité des Ivoiriens souhaitent la tenue d'un Forum de dialogue national. Certains membres de la société civile, s'estimant avoir été exclus ou oubliés par les Accords de paix, souhaitent saisir l'opportunité d'un tel Forum pour faire entendre leur voix. Sur la base d'expériences antérieures mal conçues, mal exécutées

et n'ayant produit aucun résultat, quelques partis politiques ont exprimé des réserves. D'autres sont opposés à ce Forum, arguant qu'il risquait d'être une simple occasion d'invectives, voire d'insultes entre les participants.

38. A la suite des consultations que le Premier Ministre a menées avec différentes parties, il a conclu que le Gouvernement devait organiser ce Forum, qui s'inscrit parfaitement dans sa politique de dialogue. Après le dialogue politique au niveau des cinq principaux dirigeants ivoiriens, il a rencontré les responsables des parties signataires des différents Accords pour les sensibiliser sur « l'esprit de Yamoussoukro », en leur demandant d'en faire part à leurs bases. Il a ensuite organisé un forum économique le 31 mars 2006. Il se propose d'organiser prochainement un forum social. Cette démarche rejoint le but visé par la décision de la 40^{ème} réunion du CPS sur ce point.

V. DEPLOIEMENT ET RENFORCEMENT DE L'ONUCI

39. Au cours de la période sous examen, l'ONUCI, avec le soutien des forces françaises de l'Opération Licorne, a continué à jouer un important rôle dans les efforts visant à assurer l'aboutissement rapide du processus de paix. A la date du 31 mars 2006, l'effectif militaire de l'ONUCI était de 6 893 casques bleus sur un effectif autorisé de 7 090 – cette différence s'explique par le fait que l'ONUCI ne dispose toujours pas du groupe aérien dont elle a besoin et au sujet duquel des négociations sont en cours avec le Ghana ; la composante police civile comptait, quant à elle, 696 éléments. Dans sa résolution 1652 (2006), adoptée le 24 janvier 2006, le Conseil de Sécurité a décidé que les mandats respectifs de l'ONUCI et des forces françaises qui l'appuient seraient prorogés jusqu'au 15 décembre 2006.

40. Le CPS se souviendra que, dans son communiqué du 6 octobre 2005, il avait affirmé son soutien à l'ONUCI et demandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies de fournir à l'ONUCI tous les moyens nécessaires pour lui permettre d'exécuter son mandat efficacement et d'examiner un accroissement substantiel de ses effectifs. Dans sa résolution 1633 (2003), mentionnée plus haut, le Conseil de Sécurité a pris note de cette requête, et indiqué qu'il entendait réexaminer, d'ici au 24 janvier 2006, date de la fin du mandat de l'ONUCI, le niveau des effectifs de l'ONUCI, à la lumière de la situation en Côte d'Ivoire.

41. Par la suite, le Secrétariat des Nations Unies a dépêché une équipe technique auprès de l'ONUCI, en novembre 2005, pour évaluer l'adéquation de son effectif militaire et de police à son mandat, en tenant compte des nouvelles missions prévues par la résolution 1633 (2005) du Conseil de Sécurité. A la lumière des conclusions de cette équipe, le Secrétaire général, dans son septième rapport intérimaire sur l'ONUCI daté du 3 janvier 2006, a recommandé de renforcer les effectifs de l'ONUCI de quatre bataillons, soit 3 400 soldats, et d'y adjoindre le personnel civil supplémentaire requis pour appuyer ce déploiement. S'agissant de la composante police civile de l'ONUCI, il a recommandé d'affecter immédiatement à la Mission trois unités de police constituées supplémentaires, soit 375 agents, et 100 agents de police civile.

42. Le 24 janvier 2006 le Conseil de Sécurité, dans sa résolution 1652 (2006), a indiqué qu'il entendait maintenir à l'examen les tâches et les effectifs militaires de l'ONUCI, à la lumière des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route arrêtée par le GTI et qui doit aboutir à l'organisation d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes au plus tard le 31 octobre 2006. A cet égard, il importe de signaler qu'au lendemain de la crise survenue à la mi-janvier 2006, et à la suite d'une requête du Secrétaire général en date du 1^{er} février 2006, le Conseil de Sécurité, par sa résolution 1657 (2006), a autorisé le redéploiement temporaire en Côte d'Ivoire d'une compagnie d'infanterie de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), afin de renforcer la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies et d'effectuer d'autres tâches confiées à l'ONUCI.

43. Toutefois, et comme indiqué par le Secrétaire général dans son huitième rapport intérimaire daté du 11 avril 2006, ce renforcement est limité, et n'a pas été prorogé au delà du 31 mars. Aussi a-t-il de nouveau souligné la nécessité pour le Conseil de Sécurité de se prononcer d'urgence sur les propositions qu'il a faites dans son rapport du 3 janvier 2006, particulièrement eu égard à la décision, implicite dans la résolution 1667 (2006), de ramener à la MINUL la compagnie dont le redéploiement avait été autorisé par la résolution 1657(2006). Le Secrétaire général a souligné la nécessité de renforcer considérablement la capacité de l'ONUCI à faire face au calendrier établi pour l'application de la feuille de route et à faire échec à d'autres troubles publics. Le Secrétaire général a estimé nécessaire de faire en sorte que la crédibilité de l'ONUCI et son rôle dans le processus de paix ne soient pas de nouveau compromis et que l'Opération soit dotée de tous les moyens voulus pour appuyer effectivement la réalisation des objectifs fixés par le Premier Ministre Banny. Il a conclu en affirmant que les recommandations exposées dans son septième rapport étaient plus que jamais d'actualité et que la situation en Côte d'Ivoire comportait une dimension régionale importante et qu'une détérioration de cette situation ne manquerait pas d'avoir des répercussions négatives sur le plan sécuritaire, particulièrement pour le Libéria et la Sierra Leone, où la stabilité obtenue de haute lutte reste précaire. Je partage totalement l'analyse du Secrétaire général. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la demande faite par le CPS en vue du renforcement de l'ONUCI et en appeler au Conseil de Sécurité pour qu'il donne une suite rapide et positive aux propositions faites par le Secrétaire général des Nations Unies telles que contenues dans son septième rapport intérimaire.

VI. IMPOSITION DE MESURES INDIVIDUELLES A L'ENCONTRE DES PERSONNES DESIGNÉES PAR LE COMITÉ ÉTABLI PAR LE PARAGRAPHE 14 DE LA RESOLUTION 1572 (2004)

44. Dans son communiqué du 6 octobre 2005, le CPS a réaffirmé son appui aux mesures individuelles prévues aux paragraphes 9 et 11 de la résolution 1572 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies en date du 15 novembre 2004. Par la suite, le Conseil de Sécurité, dans sa résolution 1633 (2005) du 21 octobre 2005, a réaffirmé sa disposition à imposer ces mesures à l'encontre de toute personne qui bloquerait la mise en œuvre du processus de paix, tel qu'il est notamment défini dans la feuille de route, de toute personne qui serait tenue responsable de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire, de toute personne qui

inciterait publiquement à la haine et à la violence, ou de toute personne ou entité jugées en état d'infraction à l'embargo sur les armes.

45. C'est dans ce contexte que, le 7 février 2006, le Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1572 (2004) a imposé des sanctions ciblées à l'encontre de deux dirigeants des Jeunes Patriotes, Charles Blé Goudé et Eugène Djué, en raison, entre autres, de leur implication dans les incidents qu'a connu Abidjan en janvier 2006. Des sanctions ont également été imposées à l'encontre de Fofié Kouakou, Commandant de Zone des Forces Nouvelles à Korhogo, en raison de sa responsabilité dans le recrutement d'enfants soldats, le travail forcé, les arrestations arbitraires et d'autres violations flagrantes des droits de l'homme commises par des éléments placés sous son contrôle.

46. Dans la déclaration faite en son nom par son Président, le 27 avril 2006, le Conseil de Sécurité a souligné que des sanctions ciblées seront imposées contre les personnes désignées par le Comité établi par la résolution 1572 (2004), qui font, entre autres choses, obstacle à la mise en œuvre du processus de paix, y compris en attaquant ou en faisant obstacle à l'action de l'ONUCI, des forces françaises, du Haut Représentant pour les élections ou du GTI, ou qui incitent publiquement à la haine et à la violence.

VII. SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE

47. Au nombre des difficultés rencontrées sur le plan sécuritaire depuis la 40^{ème} réunion du CPS, il convient de noter l'attaque lancée par un groupe armé contre les deux camps militaires d'Akouédo, à Abidjan, le 2 janvier 2006. Cette attaque, bien qu'ayant échoué, a réveillé le sentiment d'insécurité dans la population et de méfiance au sein de la classe politique et de l'ensemble des parties ivoiriennes.

48. Dans le même registre, les manifestations organisées par les Jeunes Patriotes, du 16 au 19 janvier 2006, ont détérioré la situation en matière de sécurité. A Abidjan, elles ont paralysé la ville, perturbé les activités économiques, administratives, scolaires et universitaires, et entravé la liberté de mouvement des forces impartiales. Dans certaines localités sous contrôle gouvernemental, notamment à Guiglo, Daloa, San Pedro et Yamoussoukro, elles ont provoqué une insécurité généralisée. Comme indiqué dans le huitième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies, à l'Ouest du pays, le personnel des Nations Unies, les organismes humanitaires et les cantonnements des forces de l'ONUCI ont été l'objet de violentes attaques. Ces événements ont causé la mort de cinq manifestants, entraîné le repli dans la zone de confiance des troupes de l'ONUCI positionnées à Guiglo, Toulepleu, Duékoué et Bloléquin, le départ du personnel humanitaire et l'évacuation à l'extérieur de la Côte d'Ivoire d'environ 400 fonctionnaires de l'ONU. Le vide ainsi créé a été gravement préjudiciable à près de 14 000 réfugiés, déplacés et membres de minorités ethniques, tributaires des activités des organismes des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires, qui se sont retrouvés abandonnés à leur sort.

49. Comme indiqué plus haut, lors de sa huitième session ordinaire tenue à Khartoum du 16 au 21 janvier 2006, le Conseil exécutif a exprimé sa profonde préoccupation face à ces graves événements et a regretté en particulier les morts de civils et les dégâts matériels intervenus au cours de ces événements.

50. Par ailleurs, le rapport intérimaire mentionné ci-dessus souligne que l'Ouest de la Côte d'Ivoire a été le théâtre de plusieurs incidents qui ont opposé les forces de l'Opération Licorne aux FANCI. Du 26 février au 2 mars, il y a une tentative d'entraver la liberté de mouvement des forces françaises autour des villages de Bouenneu et de Zouan Hounien. Dans le même temps, les soldats français ont, à deux reprises, subi des harcèlements de la part de soldats des FANCI infiltrés dans la zone de confiance. Ce n'est qu'à l'issue de la réunion des commandants de l'ONUCI et de l'opération Licorne, d'une part, et du chef d'Etat-major des FANCI, d'autre part, que la tension a pu être apaisée.

51. Depuis la mi-mars, l'ONUCI s'est employée à redéployer des forces à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Elles sont constituées de compagnies d'infanterie et d'unités de police disposant d'une capacité d'action anti-émeutes. Toutefois, d'après les Nations Unies, les autorités locales et certains groupes radicaux n'ont pas caché leur opposition à ce redéploiement.

52. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire est demeurée précaire et très préoccupante. Les violentes manifestations de janvier 2006 et la situation sécuritaire en constante détérioration à l'Ouest ont eu de graves répercussions sur le respect des droits fondamentaux. L'école, la santé, l'eau et l'assainissement ont aussi constitué des sujets de préoccupation constante.

53. Après plusieurs reports, les examens du cycle secondaire en zone Nord ont finalement été organisés du 27 février au 4 mars 2006. Pour les épreuves du BAC et du BEPC, les taux de participation étaient estimés respectivement à 57% et 62%. Une session de rattrapage est prévue pour les absents. Pour les élèves du cycle primaire qui ont composé le 14 mars 2006, le taux de participation au CEPE était de 73%. L'organisation de ces examens a bénéficié d'une contribution financière du PNUD et de l'UE. La sécurité a été assurée par les forces de l'ONUCI. Après plus de trois ans de fermeture, du fait de la crise, l'Université de Bouaké et l'Unité de recherche de Korhogo ont rouvert leurs portes le 28 mars 2006. De nombreux étudiants y sont inscrits.

54. Les difficultés d'approvisionnement en eau ont continué à se poser avec acuité dans le pays, malgré les efforts combinés de la Direction de l'Hydraulique humaine du Ministère des Infrastructures économiques, de l'UNICEF et des ONG oeuvrant dans ce domaine. Pour apporter une réponse durable à la question de l'eau, un Comité national d'urgence pour l'eau a été créé. Il est présidé par le Ministre des Infrastructures économiques. L'UE vient d'accorder une aide pour l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et la santé.

55. Le nouveau « Fonds central d'intervention d'urgence » (CERF) a été officiellement lancé à New York le 9 mars 2006, lors d'une réunion organisée par le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des Affaires humanitaires et des

secours d'urgence. Grâce au plaidoyer de ce dernier pour la mise en œuvre d'une réforme humanitaire en Côte d'Ivoire, ce pays en a été le tout premier bénéficiaire, à hauteur de 950 000 dollars américains. A travers les agences spécialisées du système des Nations Unies, les populations vulnérables de l'Ouest de la Côte d'Ivoire seront assistées dans les domaines de la protection, de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de la santé. Il s'agit particulièrement des 7 000 personnes déplacées du centre d'accueil temporaire de Guiglo, des familles d'accueil, des enfants de moins de cinq ans et de la surveillance épidémiologique de près de 250 000 personnes.

56. De nombreuses atteintes aux droits humains, notamment des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des violences physiques, des tortures, des traitements inhumains et dégradants ont été répertoriés dans les deux zones. Ces exactions sont imputables aux FDSCI, aux FAFN, aux bandes armées et aux coupeurs de route. En janvier 2006, lors de l'attaque des camps d'Akouédo, certaines chancelleries des pays de l'Afrique de l'Ouest ont protesté contre l'arrestation de leurs ressortissants présentés comme des assaillants et ont demandé leur libération. Par ailleurs, les violences faites aux femmes ont augmenté. Entre les mois d'août et de décembre 2005, deux cent cas de violence ont été rapportés à l'ONUCI, dont 41% de viols. Des Ministres en exercice ont fait l'objet d'agressions, suscitant la condamnation du Conseil des Ministres et du GTI. Le Forum de Guiglo, tenu le 10 décembre 2005, à l'occasion de la commémoration de la Déclaration des droits de l'homme, a souligné avec force la persistance de l'impunité. La société civile présente à cette réunion a recommandé la mise en place d'une coalition nationale de lutte contre l'impunité.

57. Sur le plan sanitaire, les indicateurs sont alarmants. Des maladies contrôlées par le passé reviennent en force et prennent de l'ampleur. A l'Ouest et au Nord du pays, la quasi-totalité des centres de santé ne fonctionnent que grâce à l'appui des partenaires humanitaires. Il convient de noter ici que, dans le cadre du soutien aux malades du SIDA, le Gouvernement ivoirien a décidé de réduire le prix des anti-rétroviraux.

58. Sur le plan alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM), qui avait suspendu ses activités au lendemain des événements de janvier 2006, les a reprises. Son Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a relevé la situation alimentaire particulièrement préoccupante au Nord du pays, au cours de sa visite dans cette zone en avril 2006.

59. S'agissant des mouvements de populations, l'Ouest de la Côte d'Ivoire est resté le théâtre de déplacements continus en raison des affrontements entre les différentes communautés qui y vivent, affrontements ont mis à mal la cohésion sociale. Par ailleurs, le rapatriement des réfugiés libériens s'est poursuivi. Entre septembre 2004 et avril 2006, près de 15 000 réfugiés sont rentrés dans leur pays.

VIII. FONCTIONNEMENT DES MECANISMES DE SUIVI

60. Comme indiqué plus haut, le CPS, lors de sa réunion du 6 octobre 2005, a décidé la mise en place d'un mécanisme de suivi, en vue d'assister le Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme et de consolider les mécanismes existants.

C'est dans ce contexte qu'il a été convenu de mettre en place le GTI et la médiation quotidienne. Il me plaît de noter que, depuis leur mise en place, ces deux organes ont joué un rôle important dans le processus de paix en Côte d'Ivoire.

61. Le GTI a déjà tenu sept réunions. Au cours de sa première réunion tenue le 8 novembre 2005, le Groupe a procédé à son organisation interne et a échangé sur son rôle de garant et d'arbitre impartial du processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire. Il a rappelé les dispositions de la résolution 1633 (2005) relatives aux pouvoirs du Premier Ministre qui devait alors être nommé et lui a promis son appui. Il a élaboré une feuille de route en vue de tenir des élections libres, régulières, ouvertes et transparentes au plus tard le 31 octobre 2006.

62. Lors de sa deuxième réunion tenue le 6 décembre 2005, le GTI a exprimé sa reconnaissance au Président de l'UA, au Président en exercice de la CEDEAO et au Médiateur de l'UA pour la nomination de Charles Konan Banny au poste de Premier Ministre. Le Groupe a traité de la question de la fin du mandat de l'Assemblée Nationale le 16 décembre 2005 et du blocage de la CEI. Il a rappelé les mesures individuelles prévues aux articles 9 et 11 de la résolution 1572 (2004). Le Groupe a instamment invité les media ivoiriens de s'abstenir de toute publication, radiodiffusion ou télédiffusion susceptible de saper le processus de paix et de réconciliation. Le Groupe a rendu publique la matrice de la feuille de route relative à l'organisation des élections prévues au plus tard le 31 octobre 2006.

63. A l'occasion de sa troisième réunion, qui eu lieu le 15 janvier 2006, le GTI a félicité le Premier Ministre pour la formation du nouveau Gouvernement et lui a affirmé son plein soutien. Le Groupe a tiré la conclusion que le mandat de l'Assemblée Nationale qui avait expiré le 16 décembre 2005 n'avait pas à être prolongé. Il a recommandé que le Premier Ministre, en consultation avec le chef de l'Etat, puisse confier aux députés des missions spécifiques en vue de la promotion de la paix et de la réconciliation nationale. Le Groupe a condamné les graves incidents survenus aux camps militaires d'Akouédo, ainsi que les violations caractérisées des droits de l'homme qui en ont résulté, et qui ont touché des civils innocents et des ressortissants étrangers. Il a noté, avec une profonde préoccupation, le ton incendiaire utilisé par certains acteurs politiques et médias. Le Groupe a recommandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies de réexaminer le niveau des effectifs militaires et de police de l'ONUCI, conformément au paragraphe 22 de la résolution 1633 (2005).

64. Au cours de sa quatrième réunion tenue le 17 février 2006, le GTI a salué l'esprit d'ouverture du Premier Ministre, qui privilégie le dialogue avec tous les acteurs nationaux, et s'est félicité de la collaboration entre le chef de l'Etat et le Premier Ministre. Il a demandé à toutes les parties ivoiriennes d'engager, sans délai, les opérations de désarmement et le processus d'identification de la population. Il a exhorté les parties ivoiriennes, en particulier les media qui, par leurs appels répétés à la haine, constituent une entrave au processus de paix et de réconciliation, à s'abstenir de tels actes. Le Groupe a condamné les violences de janvier 2006, y compris contre le personnel et les biens des Nations Unies et des organisations humanitaires. Il a déploré les pertes en vies humaines. S'agissant de l'Assemblée Nationale, le Groupe a rappelé la déclaration du Secrétaire général des Nations Unies, en date du 29 janvier 2006,

soulignant la nécessité d'éviter toute action unilatérale. Le Groupe a prié le Premier Ministre de prendre les dispositions sécuritaires appropriées pour permettre à la RTI de remplir ses missions. Le Groupe a endossé l'arbitrage du Haut Représentant pour les élections, qui figure dans son communiqué du 16 février 2006 et selon lequel l'élection du Bureau de la CEI est conforme à la lettre de l'Accord de Pretoria, ainsi que sa recommandation au chef de l'Etat, au Premier Ministre et aux partis politiques de parvenir à une entente politique pour assurer le fonctionnement effectif de la CEI.

65. Lors de sa cinquième réunion tenue le 17 mars 2006, le GTI a félicité le Premier Ministre pour les initiatives prises, en concertation avec le chef de l'Etat, en vue de créer un climat de confiance propice à l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route. Il a félicité les dirigeants politiques pour leur réunion à Yamoussoukro, le 28 février 2006, et s'est réjoui de l'esprit nouveau de dialogue qui commence à prévaloir au sein de la classe politique ivoirienne. Le Groupe a accueilli avec satisfaction la mise en place effective du Bureau de la CEI. Il a félicité et remercié Antonio Monteiro, Haut Représentant pour les élections, alors en fin de mandat, et a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de désigner son successeur. Le Groupe a souligné l'impérieuse nécessité de faciliter le redéploiement, sans délai, des troupes de l'ONUCI à l'Ouest du pays pour leur permettre de poursuivre leurs missions de paix et de sécurité, conformément au mandat du Conseil de Sécurité. Le Groupe a condamné la persistance des violations des droits de l'homme, notamment les agressions dont des Ministres avaient été victimes. Le Groupe a lancé un appel aux bailleurs de fonds potentiels pour qu'ils apportent une assistance au Gouvernement, en particulier en ce qui concerne le DDR, le processus d'identification, les élections et la réhabilitation des infrastructures de la RTI.

66. Au cours de sa sixième réunion tenue le 20 avril 2006, le GTI, tout en relevant les progrès réalisés, a exprimé sa vive préoccupation face aux retards pris dans le démarrage d'activités essentielles pour la mise en œuvre effective de la feuille de route. Il a souligné qu'à mi-parcours du processus, le temps pressait, et s'est inquiété des conséquences que de nouveaux blocages pourraient entraîner si les échéances fixées n'étaient pas tenues. Le Groupe a rappelé que les principaux dirigeants politiques ivoiriens ont accepté, lors de leur réunion du 8 avril 2006, sous l'égide du Président Denis Sassou-Nguesso, Président de l'UA, l'organisation concomitante et immédiate des opérations de désarmement et d'identification, et il a demandé au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour ce faire. Le Groupe s'est inquiété du coup d'arrêt donné au dialogue entre les Etat-majors des FDSCI et des FAFN, et les a vivement encouragés à rétablir les conditions nécessaires à son bon déroulement, en vue d'assurer le démarrage effectif du processus de DDR et de démantèlement des milices dans les plus brefs délais. Le Groupe a accueilli M. Gérard Stoudmann, en sa qualité de Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire.

67. Le GTI a tenu sa 7^{ème} réunion le 19 mai 2006. A cette occasion, le Groupe a salué le démarrage du projet pilote des audiences foraines dans sept sites, ainsi que les dispositions en cours par les Etat-majors en vue de faire démarrer le pré-regroupement des combattants. Dans le même temps, le Groupe a exprimé sa profonde préoccupation face aux retards considérables accusés dans l'exécution de nombre de tâches essentielles prévues dans la feuille de route. Le Groupe a lancé un

appel à tous les parties ivoiriennes pour qu'elles continuent de coopérer étroitement avec le Gouvernement en vue d'assurer que les processus d'identification et de DDR s'étendent à l'ensemble du territoire immédiatement après l'achèvement du projet pilote d'audiences foraines et de pré-regroupement des combattants.

68. Le Groupe a exprimé sa vive préoccupation face à la persistance de la culture de l'impunité et à la montée en puissance des appels à la haine et à la violence. A cet égard, le Groupe a fermement condamné les actes de violence perpétrés contre les populations, les dirigeants politiques et les forces impartiales, ainsi que le dénigrement systématique dont ont fait l'objet des représentants de la communauté internationale de la part de certains médias et personnalités politiques. Le Groupe a solennellement mis en garde tous ceux qui font ou voudraient faire obstacle, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la feuille de route. Il a invité le Comité de sanctions du Conseil de Sécurité à prendre à leur égard les mesures appropriées.

69. La médiation quotidienne est assurée par le Groupe de médiation. Celui-ci se réunit régulièrement et maintient des contacts étroits avec les acteurs politiques ivoiriens et ceux de la société civile, tant pour s'informer sur la situation que pour suggérer des actions à entreprendre en faveur du processus de sortie de crise. Il prépare les réunions du GTI, notamment en lui soumettant des rapports sur la situation qui prévaut dans le pays, assortis de recommandations. Il assure, enfin, le suivi des recommandations adoptées par le GTI.

IX. ROLE DE L'UNION AFRICAINE

70. La décision de la 40^{ème} réunion du CPS a placé l'UA au cœur du dispositif de sa mise en œuvre, notamment dans la nomination du Premier Ministre, ainsi que dans la composition du GTI et du Groupe de médiation. A ce titre, les Présidents Olusegun Obasanjo et Denis Sassou-Nguesso, en leur qualité de Présidents en exercice successifs de l'UA, et le Président Thabo Mbeki, Médiateur de l'UA, ont joué un rôle éminent. Il convient de mentionner ici le rôle joué par ces dirigeants dans la nomination de Charles Konan Banny au poste de Premier Ministre et l'arrêt des violences de janvier 2006, ainsi que dans l'obtention d'un consensus par les cinq principaux dirigeants politiques ivoiriens, pour la conduite concomitante du désarmement et de l'identification. Pour ma part, au cours de la période qui a précédé la formation du Gouvernement, j'ai effectué une visite à Abidjan, le 27 décembre 2005. A cette occasion, je me suis entretenu avec le Président Gbagbo et le Premier Ministre Konan Banny.

71. L'UA prend une part active aux travaux du GTI. Le Commissaire Paix et Sécurité a ainsi participé à plusieurs réunions de GTI, soulignant, à chaque fois, la nécessité d'aller rapidement de l'avant pour parachever le processus de paix dans le respect des délais fixés par le CPS et le Conseil de Sécurité.

72. En sa qualité de membre du secrétariat du GTI et du Groupe de médiation, le Bureau de Liaison de l'UA en Côte d'Ivoire prend une part active dans les travaux de ces deux structures, et y apporte sa contribution. Dans ce cadre, mon Représentant spécial, Ambroise Niyonsaba, rencontre régulièrement les dirigeants ivoiriens et les

représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, les représentants des pays ou organisations impliqués dans le processus de paix. Dans le même contexte, il convient de noter la participation du Représentant spécial et/ou de ses collaborateurs aux consultations des parties ivoiriennes au sujet de la fin du mandat de l'Assemblée Nationale et sur l'organisation du Forum de dialogue national, aux rencontres avec les organismes de régulation de la presse, les rédacteurs en chef de la presse écrite et les responsables de la RTI, au forum économique organisé par le Premier Ministre, à plusieurs réunions consacrées au DDR, aux réunions organisées par le Haut Représentant pour les élections pour aider les structures chargées des élections à coordonner leurs actions. Le Bureau participe régulièrement aux débats organisés à Abidjan et à l'intérieur du pays par des associations des droits de l'homme ou de développement, et y défend les valeurs de dialogue et de tolérance. Par ailleurs, des dispositions sont en train d'être prises pour renforcer le Bureau de Liaison, à travers le déploiement d'un expert électoral.

73. A travers sa composante militaire, le Bureau de Liaison suit également les activités militaires et les relations entre les Forces impartiales et les FDSCI et FAFN. Il suit, en outre, l'évolution de la situation sécuritaire, en étroite collaboration avec les Forces impartiales dans le cadre des réunions régulières. La composante militaire du Bureau effectue aussi des visites sur le terrain et prend contact avec les autorités militaires de la place, comme ce fut le cas le 10 décembre 2005, à Guiglo, et le 8 mars 2006, à Yamoussoukro.

74. Au plan humanitaire, le Bureau suit de près l'évolution de la situation humanitaire et du respect des droits humains, notamment dans les zones sensibles, en prenant pour cibles les populations vulnérables, les déplacés, les réfugiés, les femmes, les enfants, les vieillards et les handicapés. A ce titre, le Bureau participe régulièrement aux réunions de coordination des organisations humanitaires et prend aussi part aux consultations hebdomadaires organisées par l'ONUCI sur la protection des civils et la promotion de l'état de droit et à certains fora ou ateliers en rapport avec ce domaine, notamment au forum organisé par l'ONUCI, à l'occasion de la célébration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 2005, et à l'atelier de Yamoussoukro sur le rôle des femmes en période de conflit, organisé lors de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2006.

X. OBSERVATIONS

75. Les difficultés latentes, dont les événements de janvier à Abidjan et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire ont été l'exutoire, ont fait peser de sérieuses menaces sur le processus de paix. Toutefois, l'impulsion donnée par le Premier Ministre a permis d'enregistrer des avancées significatives. Elle a en effet permis d'instaurer l'esprit de dialogue et du compromis, de favoriser l'installation d'un climat politique apaisé et d'instituer la possibilité d'une médiation interne, menée par les Ivoiriens eux-mêmes. A cet égard, l'initiative du Premier Ministre de tenir le mini-sommet de Yamoussoukro du 28 février 2006 a marqué un tournant dans le processus de paix. Dans la forme, c'était la première fois que les principaux leaders politiques de la Côte d'Ivoire se retrouvaient entre eux sans médiation externe. Dans le fond, les résultats qui en sont sortis ont apporté des solutions aux questions en suspens. Cette dynamique doit être encouragée

et soutenue, car elle crée des conditions propices à la mise en œuvre de la feuille de route.

76. Cependant, nombre de défis restent à relever, notamment la mise en œuvre effective du programme DDR, le désarmement et le démantèlement des milices, l'opération d'identification, préalable à l'élaboration des listes électorales, ainsi que le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire national et le rétablissement de l'autorité de l'Etat. A cet égard, tout doit être mis en œuvre pour surmonter la controverse sur l'ordonnancement des opérations de désarmement et d'identification. Le CPS doit exhorter les parties ivoiriennes à consolider le consensus sur cette question. C'est ici le lieu de rendre hommage aux Présidents Olusegun Obasanjo et Denis Sassou-Nguesso, respectivement ancien et actuel Présidents de l'UA, et Thabo Mbeki, Médiateur de l'UA, pour leur contribution efficace à la promotion de la paix en Côte d'Ivoire.

77. Dans le même temps, le CPS doit en appeler au sens des responsabilités des parties ivoiriennes, notamment l'obligation pour elles d'appliquer intégralement la feuille de route, afin de tenir les élections dans les délais impartis. A cet égard, le Conseil doit lancer un signal fort à l'endroit des parties ivoiriennes, d'autant qu'une éventuelle prolongation des arrangements actuels serait lourde de conséquences. De même, le CPS doit encourager le Président de la République et le Premier Ministre à continuer à travailler étroitement ensemble en vue de la mise en œuvre de la feuille de route et de l'aboutissement du processus de paix dans les délais impartis.

78. Eu égard aux entraves observées dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire à la suite des événements de janvier 2006, le CPS doit demander instamment aux autorités ivoiriennes, ainsi qu'à toutes les parties concernées, de prendre les dispositions nécessaires pour garantir la liberté de mouvement et d'opération de l'ONUCI et de la force Licorne, ainsi que des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales sur toute l'étendue du territoire national.

79. Le CPS doit réaffirmer son soutien au GTI et au Groupe de médiation, et les encourager à poursuivre leurs efforts et leur appui au Gouvernement et à l'ensemble des institutions impliquées dans le processus de paix. Le CPS doit également exprimer son appui à la mise en garde solennelle lancée par le GTI, lors de sa 7^{ème} réunion tenue le 19 mai 2006, à tous ceux qui font ou voudraient faire obstacle, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la feuille de route, ainsi qu'à l'invitation faite au Comité de sanctions du Conseil de Sécurité à prendre les mesures appropriées à l'encontre des personnes concernées.

80. Les événements de janvier dernier ont démontré l'ampleur des défis auxquels l'ONUCI est confrontée. Même si son renforcement par des éléments de la MINUL, autorisé par le Conseil de Sécurité en février, à titre temporaire, a accru sa capacité d'intervention, il ne garantit pas pour autant son aptitude à faire face à d'éventuels troubles, ainsi qu'aux exigences d'un déroulement sécurisé du processus électoral. Le CPS doit accorder une priorité à cette question et réitérer sa demande au Conseil de Sécurité pour qu'il renforce les capacités et les moyens de l'ONUCI et donne une suite favorable et rapide aux propositions faites par le Secrétaire général en janvier dernier.

81. Enfin, je voudrais souligner la nécessité d'une coopération continue entre l'UA, les dirigeants de la région, la CEDEAO et les Nations Unies. Cette coopération est cruciale pour l'aboutissement du processus de paix dans les délais impartis. Tout aussi crucial est l'appui financier et technique que la communauté internationale doit apporter en vue de la mise en œuvre de feuille de route.

2006

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Cote D'ivoire

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2108>

Downloaded from African Union Common Repository